ECHOS SAINT NICOLAÏTES

janvier 2017

Le mot du maire

Mesdames et Messieurs, chers amis

J'ai le plaisir encore une fois de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année 2017 que nous venons de débuter.

Nous venons de terminer 2016, ses joies et ses peines et aurons une pensée pour toutes les personnes qui sont disparues.

Dans ce nouveau numéro des "échos de janvier 2017" vous pourrez prendre connaissance des travaux d'embellissement et d'amélioration que nous avons effectués au sein de notre village et ceux qui sont à venir sur ces prochaines années, mon souhait étant de rendre notre commune la plus agréable possible et que ses aménagements et ses infrastructures répondent à vos besoins.

Que cette année 2017 soit riche en joie, gaité, qu'elle déborde de bonheur et que tous les vœux formulés deviennent réalité.

Votre maire,
Espérance JULIEN.

Etat civil

Mariage :

Mme Fanny CHASLES et M Alexandre TEYSSANDIER: le 29/10/2016

Naissance:

Guilherme MAGALHAES SILVA: le 04/09/2016

Décès :

M Leonzio BERTON: le 30/12/2016

Informations communales

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village

Après un processus de plus de 2 ans, les travaux d'aménagement de la traversée du village vont bientôt commencer.

Il est bon toutefois de rappeler les objectifs de ce projet.

En premier lieu, il est nécessaire de remplacer entièrement le réseau de collecte des eaux pluviales car il est devenu obsolète. Il se bouche par endroit et les observations faites avec une caméra montre que tout est à remplacer. Pour ce faire, ce réseau étant souterrain, il va falloir ouvrir des tranchées dans tout le village: dans la rue Garonne, tout le long de la rue Marcel Pradin et autour de la place de l'église.

Puisque toutes les rues allaient être en travaux, le conseil municipal a décidé de profiter de l'occasion pour sécuriser la traversée et embellir le village.

Sécuriser le village, c'est d'abord réduire la vitesse et éviter les croisements dangereux dans le virage de la rue Marcel Pradin. Pour cela, une chicane permettant de réduire la vitesse des véhicules entrants sera mise en place avant "la croix".
Des feux "récompense" seront installés de part et d'autre du virage de la rue Marcel Pradin avec un double objectif: limiter la vitesse à 50 km/h dans toute la traversée, sans quoi le feu passera au rouge d'une part, et gérer la circulation dans le virage qui sera en circulation alternée d'autre part.
La rue Garonne sera mise en circulation en sens unique en allant du village vers le pont. La sortie sur la route départementale sera aménagée: les voitures se présenteront perpendiculairement à l'axe de la route, améliorant ainsi la sécurité de ce croisement.

Nous avons également intégré dans le projet les prescriptions du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) pour les personnes à mobilité réduite. Cela consiste essentiellement à prévoir des cheminements continus de 1,4 m de large le long de chaque rue et à prévoir des passages pour que ces personnes franchissent facilement les trottoirs.

Pour embellir le village, la rue Garonne, la rue Marcel Pradin, la place de l'église et le chemin de Siman jusqu'au cimetière seront entièrement refaits sur la base des aménagements qui ont déjà été réalisés autour de la salle des fêtes, de l'école et de la mairie.

Ce projet a été présenté aux habitants concernés lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 22 novembre afin d'écouter et de prendre en compte les remarques.

La maîtrise du budget communal nous obligera peut être à réduire nos ambitions soit en diminuant la surface des revêtements en béton désactivité, soit en renonçant à certains aménagements. Tout dépendra des prix qui seront proposés par les entreprises qui répondront à l'appel d'offre.

L'appel d'offre va maintenant être lancé. l'ouverture des plis, le choix de l'entreprise retenue et la définition du volume des travaux adapté au budget communal seront réalisés au 1er semestre.

Les travaux devraient débuter cet été et se poursuivre en 2018.

Plan d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi "handicap", place au cœur de son dispositif, l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap.

Cette loi vise désormais sans distinctions tous les types de handicaps: moteurs, sensoriels, intellectuels, cognitifs, mentaux ou psychiques.

La mise en conformité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) devait être effective avant le 01/01/2015. Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP).
Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, a débuté sur la commune par un diagnostic d'accessibilité réalisé par le cabinet A2CH sur la salle des fêtes, la mairie, l'église et le cimetière.

Les principales non-conformités détectées par le cabinet A2CH sont les suivantes:

- cimetière: absence de places de stationnement marquées, absence d'éclairage à l'entrée, allées peu praticables (il faut un sol dur plutôt que du gravier), ...
- église: présence de marches sans rampe d'accès, absence de places de stationnement adaptées, pas de main courante sur le côté des marches d'accès, ...
- mairie: marches d'accès pas assez contrastées et absence de rampe, porte intérieure en verre pas suffisamment large, pas de système d'amplification des sons pour les malentendants au bureau d'accueil, mauvaise acoustique, absence de signalisation d'orientation, ...
- salle des fêtes: porte d'accès trop étroite, toilettes inadaptées, plans de travail de la cuisine non accessibles aux fauteuils roulants, absence de panneaux indiquant les places handicapées sur le parking ...

Le montant des travaux à réaliser pour rendre conforme les ERP de la commune est estimé par le cabinet A2CH à 60 000 € TTC. Les travaux seront programmés sur 3 ans à partir de 2017.

Travaux de voirie réalisés en 2016

Les travaux initialement prévus ont tous été réalisés:

- élagage de 10 platanes sur la route de Sauveterre devant le château Saint Philipp,
- réalisation de la 2ème tranche des travaux de réfection de la route de Berty de Sans jusqu'à mi chemin de Berty,
- réfection de la route de Dunes entre Laburque et Labrune,
- reprise complète de la voie de roulement de la route de Caudecoste à Saint Sixte. Ce dernier chantier qui était initialement programmé sur 3 ans, a pu être réalisé entièrement en 2016 car d'autres chantiers prévus sur l'agglomération d'Agen ont été décalés.

Travaux de voirie prévus en 2017

Les travaux d'entretien de la voirie se poursuivront en 2017:

- élagage de 10 platanes supplémentaires sur la route de Sauveterre,
- pose d'une couche d'usure sur la 1ère tranche de la route de Berty à Sans,
- réalisation d'une tranche de travaux supplémentaire de réfection de la route de Berty à Sans,
- réalisation des fossés et des accotements de la route de Caudecoste à Saint Sixte et pose d'une couche d'usure.

Plan Particulier du Risque Inondation (PPRI)

La révision des PPRI de l'agenais a été engagée en juin 2014 pour prendre en compte une crue de type juin 1875 comme crue de référence pour la Garonne.

Les nouvelles cartographies des aléas et des enjeux ainsi que les projets de zonages et de règlements sont consultables en mairie et sur le site internet des services de l'état en Lot et Garonne.

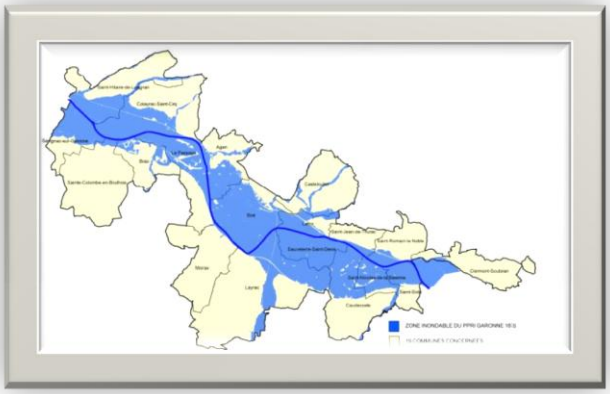

Le règlement détaille pour chaque zone les interdictions et les prescriptions, selon la nature du projet (construction, extension, changement de destination...) et sa destination (habitat, agriculture, activités...).

Ce sont ce zonage et ce règlement qui s'appliqueront à tout projet après l'approbation du PPRI.

L'ensemble de ces éléments a été présenté à la population au cours d'une réunion publique animée par les services de l'état à la salle des fêtes. Une cinquantaine d'habitants y a participé.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un document d'urbanisme qui prévoit l'utilisation des sols sur les 31 communes de l'agglomération d'Agen. Il prend bien entendu en compte les prescriptions issues du PPRI.

Ce document entre maintenant dans sa phase dite "administrative" avant son approbation qui devrait intervenir à la rentrée 2017.

La phase administrative commence par la consultation des administrations jusqu'en février, se poursuit par une enquête publique jusqu'en avril et se termine par le processus d'approbation jusqu'en septembre prochain.

Le projet de carte du futur zonage, sur laquelle figurent entre autres les zones qui seront constructibles, est consultable en mairie.

Aménagement de la cour de l'école

Certains jeux de la cour de l'école devenaient vétustes. Il était temps de les remplacer.

Un nouvel ensemble de jeux a été mis en place au cours de l'été. L'ensemble des dalles souples permettant d'amortir les chutes des enfants a également été remplacé.

Les enfants peuvent maintenant jouer en toute sécurité pendant les récréations et ils ne s'en privent pas.

Embellissement du jardin du souvenir

Le jardin du souvenir est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. Les familles ayant recueilli les cendres de leurs proches peuvent les disperser dans le jardin du souvenir.

Le jardin du souvenir et le columbarium méritaient d'être rénové. Ces actions ont eu pour but de remettre en valeur ce lieu de recueillement.

Des bordures en ardoise encadrées de graviers roses et blancs permettent maintenant de délimiter harmonieusement cet espace.

Le mur derrière le columbarium a été repeint, redonnant ainsi son éclat initial à ce lieu.

Internet

Comme nous l'écrivions l'année dernière, la commune de Saint Nicolas n'est pas trop mal desservie par internet. En effet 80% des foyers bénéficient d'un débit supérieur à 8 Mo. Pour les autres, la situation est plus difficile, voire délicate, certains n'ont qu'un accès très limité et parfois pas d'accès du tout.

Un projet national et départemental de déploiement de la fibre optique a vu le jour pour permettre l'accès au très haut débit à tous ceux qui le souhaitent.
Saint Nicolas est bien entendu concerné par ce plan qui est piloté par l'agglomération d'Agen pour notre territoire. Le projet de déploiement de la fibre optique que l'agglomération a élaboré a été transmis au "syndicat mixte Lot et Garonne numérique" qui a en charge la mise en œuvre de ce projet au niveau du département.

L'année dernière, il était question d'amener la fibre optique à un coffret de répartition situé à Caudecoste, appelé nœud de raccordement (NRA), et de garder le réseau en fil de cuivre existant depuis ce NRA jusqu'au box internet de chaque foyer. Pour ceux qui auraient eu encore des difficultés de débit malgré cette solution technique, il était même prévu d'étudier une solution en 4K (utilisée pour les téléphone mobile) adaptée aux installations fixes.
Cela aurait été une situation intermédiaire permettant d'attendre le déploiement complet de la fibre optique dans chaque foyer.

Depuis, les choses ont évolué favorablement. Il est maintenant prévu d'amener la fibre optique directement à chaque foyer, à chaque box de la commune, sans passer par la solution intermédiaire évoquée précédemment.

Si ce dossier continue à évoluer dans ce sens, ce sera une très bonne nouvelle. Pour les foyers qui ont un accès à un bon débit internet, ce sera une évolution sensible. Pour ceux qui n'avaient pas accès à un bon débit, ce sera une révolution.

Troubles du voisinage

Nous sommes très souvent interpelés par des personnes de la commune qui sont sans cesse incommodées par des voisins qui ne respectent pas la réglementation et qui font brûler des déchets, des plastiques, du caoutchouc.

C'est une forme de nuisance car les odeurs et les cendres gênent les riverains et polluent l'environnement.

Il est strictement interdit de bruler des matières qui dégagent des gaz polluants car la pollution est réglementée par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Merci de bien vouloir en prendre note. Tout manquement pourra faire l'objet d'une plainte.

Divagation des chiens

Nous constatons de plus en plus de chiens en divagation sur la commune. Une personne a même été mordue sur la voie publique par un chien qui n'était plus sous la maîtrise de son maître: elle en subit encore les séquelles. Des déjections sont souvent constatées dans l'espace public, dans le cœur du village en particulier.

Madame le maire a du prendre un arrêté reprécisant les règles relatives à la circulation et à la divagation des chiens. Cet arrêté redonne les règles d'identification de ces animaux, les règles que doivent respecter les maîtres pour maîtriser leur animal et éviter ainsi les dégâts sur le territoire de la commune et les conséquences en cas de manquement (mise en fourrière et amendes notamment).

Cet arrêté est mis à la disposition de chacun. Il est affiché à la mairie et il est annexé à ce journal.

Transition energétique

Un appel à projet a été lancé par l'agglomération d'Agen dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

L'objectif est d'attribuer des subventions gouvernementales à des projet permettant d'économiser de l'énergie.

Notre commune s'est portée candidate avec un projet d'installation d'une climatisation réversible dans les locaux de la mairie et la salle occupée actuellement par "la main tendue". Ce système permettrait d'économiser 60% d'énergie.

Ce projet, d'un montant estimé de 20 000€, a été accepté. Nous recevrons une subvention de 10 000€ pour le mettre en œuvre en 2017.

Manifestations à venir:

- fête du village: les 26, 27 et 28 mai
- feu de la saint Jean: le vendredi 23 juin
- fête du fleuve: le samedi 2 septembre
- fête de la pomme: le dimanche 24 septembre
- fête de la Saint Nicolas: le samedi 9 décembre
- Belotes de la société de chasse de Saint Nicolas et Saint Sixte tous les mercredis à 21h00 à la salle des fêtes.

Comité d'animation

Résumé en photos du 2ème semestre 2016

La Fête de la Pomme et du Goût a eu lieu le dimanche 25 septembre

Les courageux

Les gourmands

La banda « A Bisto de Nas »

Les artistes

Le samedi 3 décembre, nous avons fêté la Saint Nicolas avec la troupe Les Zygotonic's et la pièce Boeing Boeing

Merci à tous……..

Au 2ème semestre 2016, le Comité d'Animations vous proposera :

- Les 26, 27 et 28 mai : Fête du Village

- Le vendredi 23 juin : Feu de Saint Jean

- Le samedi 2 septembre : le Comité d'Animations et la municipalité s'associent à la "Fête du fleuve" organisée par l'Agglo. Pour cette occasion une descente de la Garonne en radeau "insolite" est envisagée. Nous sollicitons l'expérience et les bonnes volontés des Saint Nicolaïtes pour construire et conduire un radeau qui représentera et portera les couleurs de notre village. Merci aux personnes qui désirent s'y associer de se faire connaître au 05.53.87.40.38.

- Le dimanche 24 septembre : Fête de la Pomme et du Goût

- Le samedi 9 décembre : Fête de la Saint Nicolas avec une soirée "Théâtre"

Tous les membres du Comité d'Animations vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.

ST NICOLAS
DE LA BALERME
COMITÉ D'ANIMATIONS

Vie des associations

Club des aînés, "La Causette" de Saint Nicolas et Saint Sixte

Un brin de causette…

L'année 2016 fut encore bien remplie pour les adhérents de "la Causette".

Vingt-cinq petits lotos du jeudi ont réuni en moyenne une trentaine d'amateurs et les adeptes de belote ont participé aux concours inter clubs du canton. Plus que les lots modestes mis en jeu, la véritable motivation, c'est le plaisir de se retrouver, d'échanger des nouvelles, de partager un goûter, de rompre l'isolement.

Le voyage de printemps avait mené nos pas dans la Drôme provençale à Buis les Baronnies. En septembre, sortie à Biscarosse pour assister au meeting aérien. Le matin visite du musée Latécoère puis repas pris en commun avec le club de Briscous (Pays basque). L'après-midi nous avons suivi les évolutions impressionnantes de divers avions, hydravions et surtout du fameux Rafale.

L'année s'est clôturée le samedi 10 décembre par l'assemblée générale. Après les traditionnels comptes-rendus qui témoignent de la bonne santé du club, un repas concocté par la "Table en Brulhois " et animé par Patrice et Jany a réuni près d'une centaine de participants. Les danseurs ont pu satisfaire leur passion et les amateurs de loto et de belote la leur.

Dans les projets et même si le calendrier n'est pas encore fixé il y a la visite de Bordeaux intra-muros, un retour à la Cité de l'espace ou la visite d'Airbus. La liste n'est pas close.

Du 15 au 19 Mai le dixième voyage du club aura pour cadre le golfe du Morbihan.

2017 se profile donc sous les meilleurs auspices…. "La Causette" accueillera avec plaisir ceux qui veulent les rejoindre.

En cette fin d'année le club présente ses meilleurs vœux aux habitants des deux communes réunies.

Association des parents d'élèves (APE)

L'association des parents d'élèves a de nombreux projets cette année.

Il y a déjà eu un loto, une vente de sapins qui a bien fonctionné et un gouter avec le père noël!!!

Il y a le projet récolte de ferraille déjà lancé qui va durer toute l'année et pour lequel nous sollicitons les 3 villages.

Il va y avoir au printemps le traditionnel marché aux fleurs sur la commune de Sauveterre St Denis.

L' APE vous remercie de votre participation et vous souhaite une très bonne année!!!

Pétanque

Nouvelle équipe, nouveau départ.

Suite à l'assemblée générale de la pétanque, le 27 octobre dernier, un nouveau bureau a été constitué:

- Luis Filipe SEQUEIRA, président
- Bernard FAUQUIER, vice-président
- David CHAUVEAU, secrétaire
- Alain RIEUCROS, secrétaire adjoint
- Eric LAGLEYZE, trésorier
- Raymond FALCO, trésorier adjoint
- Felix PIASENTIN, président honoraire.

Nos priorités sont le développement du club, le recrutement de jeunes, dans un esprit de convivialité et de camaraderie.

Le montant de la cotisation a été fixé à 30 € pour les licenciés et à 15 € pour les membres.

Deux dates de concours sont programmées pour les 27 mai 2017, lors de la fête du village et 23 juillet 2017.

Si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre
Contact : 06 25 73 56 03

Tous les membres du bureau vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI)

L'année 2015 a été une année importante pour le RPI.
Notre association a du se renouveler suite au départ de ses anciens membres du bureau. Après plusieurs années de dévouement, notre ancien président, M ROTTE Pascal, a décidé de passer son flambeau, suivi d'une partie de son équipe. Nous ne manquons pas de les remercier pour le travail qu'ils ont accompli.
Après avoir accompagné Pascal comme vice-président, je me suis proposé de prendre la suite. Malgré les difficultés à trouver des bénévoles pour renouveler le bureau, nous avons réussi à composer une équipe dynamique et motivée, afin de tout mettre en œuvre pour pérenniser l'association:

- M. LEJEUNE Guillaume => Président
- M. MAUBANS Cyril => Vice-Président
- Mme PATRIER Emilie => Trésorière
- M. MAUBANS Mickaël => Trésorier Adjoint
- Mme BON Julie => Secrétaire
- Mme HERANT Sandra => Secrétaire Adjoint

L'accueil, l'accompagnement et le bien-être des enfants restent les priorités du RPI.
Les Temps d'Activité Périscolaire, pour la troisième année sont proposés à nos élèves après la classe. Beaucoup d'activités comme la zumba, l'apprentissage du langage des signes, les contes, etc… ont été mises en place pour le plus grand plaisir de nos petits bambins. Cette diversité et cette richesse permettent à nos enfants de s'épanouir et de découvrir de nouvelles choses. L'investissement sans faille de nos bénévoles qui, accompagnés du personnel du RPI et des enseignants, joue un rôle essentiel dans l'organisation de ses TAP.
Depuis quelques années, la cantine propose et confectionne des plats élaborés sur place. Nous attachons une grande importance à la diversité et à la fraicheur des menus et ce, malgré des coûts de plus en plus compliqués à tenir, dus à l'augmentation des prix de la matière première. Nous souhaitons donc favoriser les produits dits de « circuit court ». C'est ainsi que l'on peut retrouver dans l'assiette de nos chers petits, des fruits de nos producteurs de saint Sixte et vu la grande richesse de notre agriculture locale, nous devrions rapidement travailler avec des producteurs de légumes, favorisant ainsi la saisonnalité et le terroir. La confection des repas pour l'association "la main tendue" et les "Jardins d'Aloïs" reste une activité très importante.
Le centre de loisirs et la garderie restent également très dynamiques. La grande imagination, la compétence et l'investissement de notre personnel encadrant permettent une grande diversité des jeux et des activités. Les sorties organisées pendant les vacances scolaire permettent à nos enfants, pour leur plus grand plaisir, de partir vers de nouveaux horizons.
Il faut souligner que tous, bénévoles, enseignants, personnel du RPI et des communes, membre du bureau et les maires des trois communes de Saint Nicolas de la Balerme, de Saint Sixte et de Sauveterre Saint Denis, travaillons dans le seul but de transmettre à nos enfants de la joie dans l'apprentissage et la découverte.
Coté gestion de l'association, certains changements peuvent faire leur apparition lors de cette nouvelle année 2017. Le système de réservation des repas, de la garderie et du centre montre quelques faiblesses, nous sommes donc en pleine réflexion sur un nouveau mode de fonctionnement, plus efficace et plus simple pour les familles. L'association ne peut également fonctionner sans une rigueur dans la gestion de sa trésorerie…

Toute l'équipe du RPI souhaite vous présenter ses vœux pour cette année 2017 ! Nous remercions également l'implication de toutes les personnes qui jouent un rôle de près comme de loin dans le bon fonctionnement de l'association.

M. LEJEUNE Guillaume
Président du RPI

Des nouvelles du centre de loisirs

Les animateurs du centre de loisirs ont proposé aux enfants un thème d'animation pour chaque mois.

Tout d'abord septembre, l'occasion pour les enfants du traditionnel "nettoyons la nature" le mercredi suivant la fête de la pomme.
Auparavant, des activités avec des bouchons plastiques et objets recyclables avaient été proposées.

En octobre, afin de soutenir l'action contre le cancer du sein baptisée "octobre rose", les animateurs et les enfants ont joliment décoré les devants de la mairie et de l'école en confectionnant différents objets roses en forme de cœur et de fleur.

novembre a suivi avec la traditionnelle fête d'Halloween dans le village ainsi qu'au "jardin d'Aloïs".

Et pour finir l'année, décembre, où nous sommes sortis à Valence d'Agen pour le marché de Noël, puis au Mac Donald's d'Agen pour le repas de fin d'année que les enfants attendent tant.

Au retour, nous avons fait une halte au "jardin d'Aloïs" pour finir la journée avec des chants et des danses de Noël en compagnie de résidents, suivi d'un délicieux goûter.

Les enfants et l'équipe d'animation du centre de loisirs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2017.

Société de chasse de Saint Nicolas et Saint Sixte

L'année 2016 restera marquée par un printemps extrêmement pluvieux et un été très sec.

Ces deux phénomènes n'ont pas favorisé la reproduction printanière des oiseaux nichant au sol tels que les faisans et les perdreaux d'une part et la réussite des lâchés d'été de perdreaux qui ont eu du mal à trouver de l'eau pour s'abreuver d'autre part.
L'année a donc été un peu décevante pour le perdreau: les grandes compagnies que l'ont avaient l'habitude de voir étaient peu nombreuses, voire absentes, à l'ouverture de la chasse en septembre.

Le lièvre se porte toujours aussi bien. Les prélèvements sont stables d'une année sur l'autre depuis quelques années. C'est le cas encore pour cette saison de chasse.

Il semble que le lapin pointe à nouveau le bout de son nez, très timidement il faut le reconnaitre. Malgré tout, la population est en hausse, certes légère, et plus de lapins que d'habitude ont été chassés au cours de la saison. Ce gibier qui était le fond de la chasse il y a quelques dizaines d'années, dont les populations étaient très nombreuses, ne reviendra jamais au niveau d'antan. Nos campagnes ont changé. Du bocage varié qui existait à ce moment là, il ne reste plus grand chose. Ce biotope a été remplacé par de grands champs de monocultures céréalières d'où les garennes ont quasiment disparu. De plus, certaines cultures telles que le tournesol supportent mal la présence du lapin qui peut y faire de gros dégâts au moment de la naissance des jeunes plans.

La palombe reste un gibier d'automne important depuis que cet oiseau se sédentarise de plus en plus dans nos territoires.

La population de chevreuil reste stable, ce qui est l'objectif qui nous est assigné par les autorités préfectorales. Le prélèvement de 7 chevreuils par saison pour notre société de chasse permet de maintenir le cheptel à son niveau actuel.

Les battues organisées pour maitriser les populations d'animaux nuisibles se déroulent de la fin du mois de décembre jusqu'au printemps.

Le travail des piégeurs agréés de la société de chasse a permis de détruire de nombreux ragondins, des pies et quelques renards.

Notre société de chasse compte maintenant 34 membres, en baisse légère mais régulière depuis de nombreuses années. Heureusement, 2 jeunes chasseurs viennent de nous rejoindre. L'un d'entre eux, Baptiste Chauveau, tous juste 15 ans, vient de commencer la "chasse accompagnée" avec son papa. Quatre fois champion de France de tir à l'arc, il a commencé la chasse avec le fusil de son père en attendant peut être de chasser à l'arc au cours des prochaines saisons.

Lac de Gravière à Saint Sixte au mois de décembre

Informations diverses

La main tendue

La main tendue a poursuivi sereinement son travail en 2016 malgré une légère baisse d'activité dans tous les domaines.

- Le nombre d'heures de service à domicile a baissé dés le début de l'année à cause de départ en institution ou de décès de quelques uns de ses usagers. il est ensuite resté stable en cours d'année.

- Le nombre de repas portés à domicile a également diminué dés le début de l'année après l'arrêt du marché du CCAS de Layrac et malgré l'attribution du marché d'Astaffort. le nombre de repas est ensuite resté stable le reste de l'année.

- 9 enfants sur 13 ont quitté la crèche de Caudecoste pour rentrer à l'école en septembre 2016. Le remplacement de ces enfants s'est étalé jusqu'en février 2017, ce qui fait que le nombre d'heures de garde en 2016 est légèrement inférieur à celui de 2015.
  4 ou 5 enfants rentreront à l'école en septembre 2017. Nous avons déjà des demandes pour les remplacer: il ne reste donc plus que quelques places disponibles.

Notre véhicule frigorifique de portage des repas arrivait à bout de souffle. Nous l'avons remplacé par un véhicule neuf que nous avons pu financer grâce à l'attribution de subventions.

Nous tenons à remercier chaleureusement le directeur de l'agence Payrol du crédit agricole à Agen, la MSA et particulièrement Mme Limousin qui siège à la commission d'attribution des subventions (sans son intervention, nous n'aurions rien eu), et l'entreprise ESBTP.

Ce nouveau véhicule permettra de fiabiliser la livraison des repas dans les meilleures conditions possibles.

D'autre part, la règlementation sur le crédit d'impôt pour l'emploi de service à domicile évolue. Il est possible, à partir de 2017, de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% des frais engagés **même si l'on ne paye pas d'impôts.** Dans ce cas, l'administration fiscale remboursera par chèque le montant concerné.

Cela est valable pour le service à domicile et la partie "livraison" du portage de repas.

Si vous avez un besoin ponctuel ou permanent de service à domicile avec ou sans prise en charge par l'APA ou une mutuelle: N'hésitez pas à vous renseigner à notre bureau de Saint Nicolas.

L'accueil de jour, le jardin d'Aloïs

Bien connu maintenant par les habitants de Saint Nicolas de la Balerme, le "jardin d'Aloïs", accueil de jour situé sur la commune, permet d'accueillir pour une ou plusieurs journées par semaine des personnes de plus de 60 ans afin de leur permettre de préserver leur autonomie et d'offrir aux aidants familiaux un soutien et un temps de répit.

Des activités diverses et variées y sont proposées et organisées par une équipe de professionnels composée d'aides médico-psychologiques, d'une psychologue, de deux infirmières ainsi que d'aides-soignants dont Mr Marche François qui a rejoint récemment notre équipe.

A la grande joie de tout le monde, la qualité de l'accompagnement nous a permis d'augmenter la fréquentation de façon significative.

Nous tenions à remercier et souligner le partenariat qui s'est établi avec le centre de loisirs de Saint Nicolas de la Balerme . Cette année fut encore riche en échanges intergénérationnels. Nous avons fêté le Carnaval, Halloween ainsi que le printemps avec sa chasse aux œufs dans nos locaux. Merci à Laurent, Sonia et Nathalie pour leur enthousiasme.

Des lotos sont également régulièrement organisés grâce à l'investissement de Mr Magné et ses adhérents.

Nous souhaitons également remercier nos agréables et serviables voisins.

En ce début d'année le jardin d'Aloïs vous remercie tous et toutes du soutien apporté à la structure et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

ANNEXE

COMMUNE DE
SAINT NICOLAS DE LA BALERME 47220

ARRETE DU MAIRE
relatif à la circulation et la divagation des chiens sur l'ensemble de la commune de SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Le Maire de SAINT NICOLAS DE LA BALERME,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1,
VU le Code Rural et notamment ses articles L.211-22 et S,
Vu l'article R211-11 du Code Rural
VU le Code pénal et notamment son article R.610-5,
Vu l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982
VU le décret n° 2002-1381 du 25 Novembre 2002,
Vu l'article 1385 du code civil
VU les nombreuses et diverses plaintes d'habitants confrontés à la divagation de chiens sur la voie publique,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,
CONSIDERANT que les déjections canines peuvent être la cause de nuisances et de souillures des lieux publics, qu'il convient donc de compléter la réglementation existante permettant à chacun d'accepter la présence d'animaux dans les zones urbaines,
CONSIDERANT que la commune de SAINT NICOLAS DE LA BALERME ne dispose pas de fourrière communale apte à garder des animaux trouvés,
CONSIDERANT que la commune de SAINT NICOLAS de la BALERME a signé un contrat de prestations de services avec le CHENIL DE CAUBEYRE 47,

ARRETE

Article 1 : tout chien circulant sur la voie publique même accompagné, doit être identifiable et doit être muni d'un collier portant, gravé sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire ou identifié par tout autre moyen agrée.
Article 2 : il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense également est faite de laisser les chiens fouiller dans les containeurs à ordures ménagères.
Article 3 : Les chiens errants en état de divagation saisis sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois ainsi que sur la demande des propriétaires, locataires, fermiers ou métayers qui ont constaté la présence de ces animaux sur le territoire de leurs propriétés, seront conduits à la fourrière agréé par la Commune.
Article 4 : Les animaux en question seront gardés à la fourrière durant un délai de huit jours ouvrés et francs. S'ils ont pu être identifié par le port d'un collier sur lequel figurent le nom et le domicile de leur maître celui-ci devra être avisé de leur mise en fourrière par le responsable de celle-ci. Les animaux non réclamés seront considérés comme abandonnés à l'expiration de ce délai.
Article 5 : Tout animal identifié sera remis à son propriétaire sur sa demande après paiement préalable des frais de fourrière, et à défaut d'identification conforme à la réglementation, après marquage de l'animal effectué par une personne habilitée, aux frais avancés par le propriétaire.
Article 6 : Il est formellement interdit aux propriétaires de chiens ou à leurs gardiens de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les voies publiques, trottoirs, bandes piétonnières ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons, le mobilier urbain, les jardinières et les façades d'immeubles ou les murs de clôture.
Article 7 : Les propriétaires de chiens ou leurs gardiens doivent se munir de tout moyen à leur convenance pour ramasser eux-mêmes les déjections qui auraient été déposées. Ils devront procéder sans retard au nettoyage de toute trace de souillure laissée dans les lieux publics, afin d'y préserver la propreté et la salubrité.
Article 8: Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et son auteur_sera poursuivi conformément aux lois et règlements susvisés. La violation de cet arrêté sera sanctionné par une contravention d'in montant de 40 €.
Article 9 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SAINT NICOLS DE LA BAL*ERME. Madame* le Maire, Monsieur le garde-champêtre et Monsieur le CHEF de la Gendarmerie d'ASTAFFORT sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT NICOLAS DE LA BALERME, le 08 Juillet 2016

LE MAIRE, Espérance JULIEN

MAIRIE DE ST NICOLAS DE LA BALERME (L. & G.)

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE (D.D.L.)
Reçu le : 23 AOUT 2016
(Loi n° 82213 du 2-3-1982)

Meilleurs Vœux
2017